



Centre de services scolaire
Marie-Victorin
Québec



Psychoéducateur(trice) ou agent(e) de réadaptation - École primaire spécialisée Bel-Essor

Centre de services scolaire Marie-Victorin

📍 1250 Chemin du Tremblay, Longueuil, Québec J4N 1A2

👤 1 Poste disponible

📅 Publié le : 13 janvier 2026

📅 Expire le : 18 janvier 2026

DESCRIPTION DU POSTE

Vous êtes psychoéducateur(trice) ou agent(e) de réadaptation? Vous souhaitez travailler pour une organisation qui a à cœur la réussite de ses élèves tout comme le bien-être de ses employés(es)? Le Centre de services scolaire Marie-Victorin compte sur vous!

Nous sommes présentement à la recherche d'un(e) psychoéducateur(trice) ou d'un(e) agent(e) de réadaptation pour combler un contrat à raison de 3 jours par semaine jusqu'au 30 juin 2026 à l'école primaire spécialisée Bel-Essor.

Cette école accueille des élèves du primaire ayant soit :

- un déficience intellectuelle profonde;
- un handicap physique associé à une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde;
- un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde.

Votre rôle

Le(la) psychoéducateur(trice) ou l'agent(e) de réadaptation est responsable de dépister, d'évaluer et d'accompagner les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation. Il ou elle doit aussi mettre en place des conditions favorables au développement de l'autonomie et intervenir sur les attitudes et les comportements qui ont un impact négatif sur les apprentissages et l'insertion sociale de l'élève.

Vos responsabilités

- Contribuer au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention
- Participer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et à la révision du plan d'intervention de l'élève et du PIMX
- Participer avec les enseignants(es) à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation
- Soutenir et outiller les membres de la famille et les autres intervenants(es) scolaires
- Concevoir, adapter ou élaborer du matériel en fonction des besoins et des capacités des élèves présentant des difficultés d'adaptation
- Planifier, organiser et animer des activités de formation
- Rédiger des évaluations et faire des recommandations pour documenter les besoins de l'élève et l'accompagner dans sa réussite scolaire

Pour consulter les détails du poste, [cliquez ici](#) et réferez-vous à la page 5 (agent de réadaptation) ou à la page 47 (psychoéducateur) du plan de classification du personnel professionnel.

Vos forces

💼 Type d'emploi
Contrat / Temps partiel

🕒 Quarts de travail :
Jour

🕒 Heures de travail :
21 h/sem.

📍 Emplacement
Sur les lieux du travail

💰 Salaire :
30,27 \$ - 53,64 \$ CAD Taux horaire

💡 Syndiquée :
Oui

Documents requis

✓ CV

Documents facultatifs

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Diplômes / Certificats
- ✓ Relevé de notes
- ✓ Évaluation comparative des diplômes
- ✓ Carte membre d'un ordre professionnel

- Bienveillance
- Esprit d'analyse
- Capacité d'adaptation
- Autonomie professionnelle
- Bonne gestion du temps et des priorités
- Capacité de collaborer avec une équipe multidisciplinaire

Vos qualifications et votre expérience

- Psychoéducateur(trice) : Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
- Agent(e) de réadaptation : Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle en psychoéducation ou dans un autre champ de spécialisation approprié à l'emploi
- Réussir un test de français écrit (rédaction)

Votre rémunération

Psychoéducateur(trice) : Taux horaire entre 30,27 \$ et 53,64 \$, selon votre scolarité et votre expérience

Note : Les psychoéducateurs(trices) travaillant 35 heures par semaine ont droit à une prime relative aux services de soutien en santé mentale de 2,5%. Une rémunération additionnelle de 2,5% est également octroyée aux professionnels occupant un poste pour lequel la maîtrise est exigée après un séjour d'un an à l'échelon maximal de l'échelle de traitement.

Agent(e) de réadaptation : Taux horaire entre 29,81 \$ et 51,09 \$, selon votre scolarité et votre expérience

Vous avez ce profil? Par votre intérêt, vos compétences et vos connaissances, vous contribuerez à nos nombreux projets, défis et surtout, à notre mission ultime : la réussite de tous nos élèves! Postulez sans tarder pour joindre la magnifique équipe du CSS Marie-Victorin, où chaque candidat(e) compte!

Le CSS Marie-Victorin est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

Le personnel du CSS Marie-Victorin est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants(es), les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés(es) après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSS Marie-Victorin d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

Le CSS Marie-Victorin remercie tous les candidats(es) de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour le processus de sélection.

AVANTAGES



Vaste choix de formations pertinentes à la fonction



Rabais variés auprès de partenaires externes



Programme favorisant le bien-être au travail



Collaboration avec une équipe multidisciplinaire engagée et dynamique



Accès à un programme d'insertion professionnelle (mentorat et autres dispositifs d'insertion)



Accès au programme d'aide aux employés



Rémunération et avantages sociaux attrayants



Possibilité d'avoir accès rapidement à des postes réguliers menant à la permanence



Six semaines de vacances, de congés et plusieurs jours fériés (selon la convention collective)



Sept jours de congé pour maladie ou pour affaires personnelles (selon la convention collective)



Autonomie professionnelle dans l'exercice des fonctions



Régime de retraite très avantageux (à prestations déterminées)